

Conditions de travail

salariés et exploitants agricoles

En 2016, les salariés des exploitations de cultures ou d'élevage relevant du régime agricole de la MSA ont été victimes de 13 858 accidents du travail ayant nécessité un arrêt, ce qui correspond à 29 pour 1 000 salariés. Ce taux est plus élevé dans les élevages spécialisés gros animaux (50 pour 1 000). Toutes activités confondues, ce taux s'élève à 32 pour 1 000 pour les chefs d'exploitations. Dans les élevages de bovins, les fréquences sont les plus élevées : 49 en bovins mixte et autour de 45 en bovins viande ou bovins lait. Les maladies professionnelles reconnues se traduisent dans neuf cas sur dix par des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections périarticulaires dues à des gestes ou postures. Les maladies professionnelles sont plus fréquentes chez les actifs travaillant dans les élevages de petits animaux (volailles, lapins...).

Les conditions de travail des chefs d'exploitation et salariés agricoles se caractérisent principalement par des facteurs de pénibilité physique : la position debout, le déplacement de charges lourdes, des postures pénibles, des mouvements fatigants concernent plus de 60 % d'entre eux. Plus de 80 % des exploitants ou salariés agricoles se déclarent exposés à un risque de blessure ou d'accidents, lié principalement à la conduite de matériel ou au travail avec des machines et outils vibrants. La respiration de fumées et poussières et le contact avec des produits dangereux sont également fréquents. Les contraintes horaires sont particulièrement fortes chez les exploitants.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2015	2016
	<i>nombre</i>	
Chefs d'exploitation¹		
Accidents du travail avec ou sans arrêt	19 556	18 620
dont avec arrêt	15 230	14 778
Accidents de trajet	144	143
Maladies professionnelles avec et sans arrêt	1 615	1 536
Salariés agricoles des filières culture-élevage²		
Accidents du travail avec arrêt	13 758	13 858
Accidents de trajet avec arrêt	829	789
Maladies professionnelles	1 733	1 790
dont avec arrêt	1 333	1 337

1. Ensemble des affiliés MSA.

2. Affiliés MSA limité aux exploitations de culture et d'élevage, aux champignonnières, hors haras-dressage et pisciculture.

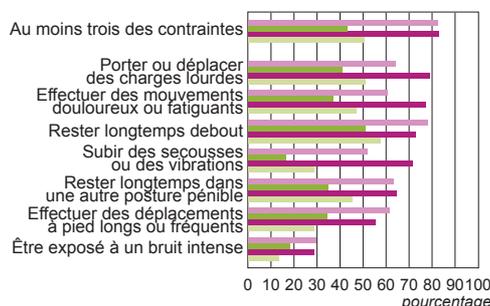
Champ : France métropolitaine hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle - Événements ayant donné lieu à un premier versement sur la période.

Source : MSA

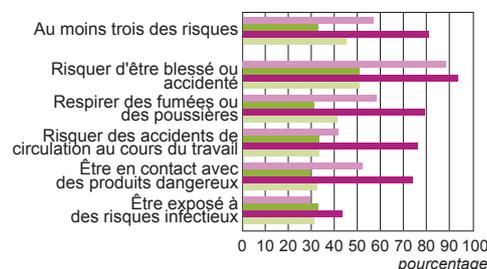
Déclaration des personnes en emploi concernant leur conditions de travail en 2013

	Salariés		Non salariés	
	Agri-culture	Ensemble	Agric. exploit.	Ensemble
	%			
Contraintes physiques intenses	82	43	83	51
Risques physiques ou expos. à des prod. dang.	57	33	81	45
Contraintes de rythme	30	42	28	22
Manque d'autonomie	32	30	16	10
Contraintes horaires	23	15	74	50

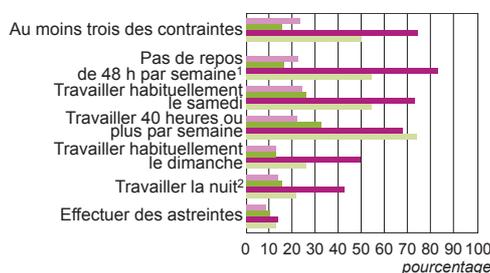
• Contraintes physiques intenses



• Risques physiques ou exposition à des produits dangereux



• Contraintes horaires



1. Ne pas disposer d'au moins 48 h consécutives de repos par semaine.

2. Entre minuit et 5 h, même occasionnellement.

■ Non salariés - Ensemble ■ Agriculteurs exploitants
■ Salariés - Ensemble ■ Salariés de l'agriculture

Définition des risques : voir glossaire « conditions de travail ».

Champ : France, personnes en emploi.

Source : Dares-Drees-DGAFPI-Insee, enquête Conditions de travail 2013